



saisi d'attribution sans être prévenu et sur compte commun

Par **Luciletomy**, le **07/08/2019** à **12:22**

bonjour

nous venons de voir sur notre compte joint que la somme de 974.02€ au titre de saisie d'attribution vient d'être effectué sans que nous soyons informés et la dette est seulement au nom de mon mari mais notre compte est commun nous venions de recevoir la somme de 963.11€ de la CAF je voudrais savoir si ils sont dans leur droit ?

Par **Visiteur**, le **07/08/2019** à **12:33**

Bonjour

La saisie n'est pas signalée avant, car les gens videraient leur compte...

En revanche, la banque devait laisser sur celui-ci l'équivalent du RSA .

Par **Luciletomy**, le **07/08/2019** à **12:39**

d'après ma banque le problème est que la somme de 963.11€ fait partie des sommes saisissables

Par **youris**, le **07/08/2019** à **13:10**

bonjour,

mais une fois viré sur votre compte, il est difficile de faire la différence entre les euros saisissables et ceux insaisissables.

pour la saisie d'un compte joint, voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-compte-joint-pour-dette-16448.htm>

s'il y a saisie, c'est que le créancier, après une procédure amiable infructueuse, a saisi le tribunal et a obtenu un jugement exécutoire qui indique que ce jugement a été signifié à votre mari, titre exécutoire qui permet des saisies par un huissier.

salutations